

Promotion de la mobilité individuelle électrique à Genève

Adaptez votre parking d'hier aux véhicules d'aujourd'hui!

Bonne nouvelle: depuis le 1er février 2024, l'Etat de Genève subventionne le pré-équipement du parking collectif de votre immeuble, facilitant ainsi l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. En lançant ce dispositif, le Canton entend faciliter l'accès à une solution de recharge quotidienne à domicile pour l'ensemble de la population genevoise, qui est majoritairement locataire de son logement. Dotée d'une enveloppe d'un million de francs en 2024, ce dispositif - soumis à la décision du Grand Conseil chaque année dans le cadre du processus budgétaire - permettra d'allouer jusqu'à 20 000 francs par projet accepté (sans dépasser 50% de la facture totale).



Le propriétaire peut commencer par quelques bornes, puis agrandir progressivement son parc en fonction de la demande.

Conformément au Plan climat cantonal et à la Stratégie cantonale de l'électromobilité 2030, Genève renforce ses mesures en faveur de la mobilité électrique. L'objectif est d'atteindre 40% de véhicules électriques immatriculés à Genève d'ici 2030. Pour y parvenir, le développement de stations de recharge, tant sur le domaine public que privé, est essentiel. Avec près de 18 000 immeubles, Genève fait face à un défi de taille: favoriser la recharge des véhicules dans l'habitat collectif. Cependant, les infrastructures de recharge constituent des investissements importants, qui peuvent freiner la motivation des propriétaires d'immeuble à électrifier leurs parkings.

Mis en place en 2019, le dispositif d'aide à la recharge privée des véhicules électriques

entre dans une nouvelle phase: désormais, l'Etat de Genève cible l'électrification des parkings collectifs. Ce train de mesures - qui remplacera progressivement l'aide à la borne à domicile* - concerne les immeubles construits avant 2022 et abritant au moins cinq logements locatifs. «A noter que la participation financière s'applique uniquement au pré-équipement, et non à l'achat de bornes de recharge et à leur installation, ni à l'augmentation de la puissance électrique du bâtiment», précise Pauline de Salis, porte-parole du Département du territoire. Pour les propriétaires et communautés de copropriétaires (PPE), il est grand temps d'agir en réponse à la demande des locataires, mais aussi dans le but d'augmenter la valeur de leurs immeubles et de réduire les émissions de CO₂.

Une solution évolutive en fonction du besoin des habitants

Le pré-équipement consiste à aménager dans les parkings des chemins de câble et des lignes d'alimentation pour permettre la future installation de bornes de recharge. Le propriétaire peut commencer par quelques bornes, puis agrandir progressivement son parc en fonction de la demande. Les locataires intéressés à passer à l'électromobilité pourront également solliciter leur bailleur en vue de pré-équiper le parking de leur immeuble. A noter que pour les constructions nouvelles, le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privé (RPFSP) oblige déjà les promoteurs à pré-équiper leur parking. Propriétaires: vous aussi, favorisez le passage à la mobilité électrique en proposant aux locataires qui le souhaitent la possibilité de recharger leur véhicule électrique à domicile! Vous participerez ainsi activement à la décarbonisation de la mobilité. ■

VÉRONIQUE STEIN

*Depuis son introduction, la subvention en faveur de l'électromobilité a aidé à l'installation de 1500 bornes, principalement dans des habitations individuelles, pour un montant total de 1,5 million de francs.

Pour déposer les demandes de subventions, consultez les pages de notre site >>>

